

MAIRIE DE CLAVIERS

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 13 février 2023

N° 05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois de février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 6 février 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES, Maire.

PRESENTS : Gérald PIERRUGUES, Didier VALENTI, Philippe COLLIGNON, Jean-Paul CAVALIER, Joseph VALPARAISO, Guillaume CASCIARI, Ange CASTELLOTTI, Laurette GUIGOU, Stéphane ROQUET, Manuel BARON, Carol IVARS.

ABSENTS : Frédéric GERST, Vincent GUIGOU.

EXCUSES : Pauline MOUGENOT, Armelle COLIN.

PROCURATIONS : Pauline MOUGENOT donne procuration à Carol IVARS.
Armelle COLIN donne procuration à Laurette GUIGOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Guillaume CASCIARI.

Achat d'un appartement sis 6, place du 8 mai 1945 - section E / parcelle n°482

Le Maire rappelle qu'il a reçu de Monsieur François Audibert une proposition de vente de l'appartement dont il est propriétaire, situé au n°6, Place du 8 mai 1945 à Claviers (section E parcelle n°482, lot n°1), situé en rez-de-chaussée, d'une superficie estimée à 60 m² environ, pour un montant de 20 000,00 € (questions diverses de la séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2022) et propose au Conseil Municipal d'accepter cette offre.

Le Maire précise que l'état des finances de la commune permet de financer cette acquisition sans recours à l'emprunt et qu'il convient de prévoir cette somme au Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2023 en y incluant les frais de notaire estimés à 3 000,00 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- D'APPROUVER la proposition de Monsieur le Maire d'acquérir l'appartement situé au n°6, Place du 8 mai 1945 - section E parcelle n°482, lot n°1- au prix de vingt-trois mille euros.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir tous actes et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires seront affectés au compte du Budget Primitif communal 2023.

Fait et délibéré à Claviers les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérald PIERRUGUES

